

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012, a adopté les règlements suivants :

RCA-88 « Règlement sur le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et imposant une cotisation »

RCA-89 « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et imposant une cotisation »

RCA-90 « Règlement sur le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite-Italie – Marché Jean-Talon-Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et imposant une cotisation »

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 11 décembre 2012

M^c Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement